

28.06.2002 – 09:56 Uhr

Nouveaux cabinets médicaux: Cosama s'oppose à la clause du besoin

Martigny (ots) -

La Conférence d'assureurs suisses maladie et accident (Cosama) s'oppose à l'introduction d'une clause du besoin pour l'ouverture de nouveaux cabinets médicaux. Cette mesure envisagée par le Département fédéral de l'intérieur (DFI) est injuste, inappropriée et inefficace. La régulation de l'offre médicale ne doit pas être dictée par l'Etat, mais résulter de la négociation entre partenaires en instaurant la liberté contractuelle.

Pour enrayer la pléthore médicale, le DFI propose de bloquer, pendant trois ans, toute nouvelle installation de cabinets médicaux en Suisse. Cosama prend ses distances par rapport à ce projet qui ne contribuera pas à résoudre le problème de la très forte densité médicale suisse. Il faut savoir, en effet, que le seul effet d'annonce de cette mesure a provoqué une explosion des demandes d'autorisation d'ouvrir de nouveaux cabinets; ces requêtes ont été aussi nombreuses au cours de ce seul mois de juin que durant toute une année!

Cette restriction est, de plus, injuste puisqu'elle protège les médecins déjà en place au détriment des jeunes fraîchement formés, ce qui compromettra la relève. De l'avis de la Cosama, l'Etat n'a pas à intervenir dans ce domaine. La question de l'offre médicale doit plutôt être réglée par la négociation entre partenaires, soit les organisations de médecins et les assureurs maladie. Ces derniers souhaitent disposer de la liberté contractuelle afin que les rapports de négociation entre médecins et caisses maladie soient équilibrés. Il s'agit d'un projet novateur qui offre des réelles perspectives de maîtrise des coûts.

Contact:

Cosama
Vincent Claivaz
directeur
Mobile: +41/79/345'56'65

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000891/100018231> abgerufen werden.